



Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation
du Coeur et du Centre-du-Québec (CSQ)

INFOLETTRE

Volume 1 / Numéro 1

UNE ANNÉE DE TRANSITION

L'année 2016-2017 a été très active pour les membres de l'exécutif de votre organisation syndicale. Des décisions administratives, financières et organisationnelles importantes ont donné lieu à une refonte en profondeur de nos façons de faire, notamment dans l'organisation de nouveaux paramètres de communication. Apprenez-en davantage lors du Bilan annuel du Bureau exécutif à l'Assemblée générale du 30 mai prochain.

CARTE DE MEMBRE 2016-2018

Dans les prochains jours, vous recevrez par la poste une nouvelle carte de membre. Elle sera accompagnée d'une convocation à la prochaine Assemblée générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 30 MAI 2017 À 17h

L'Assemblée générale est le moment privilégié pour mieux connaître votre organisation syndicale, de contribuer à l'élaboration des priorités annuelles du Bureau exécutif et au choix de vos représentants syndicaux. Consultez l'ordre du jour [ici](#) (prenez note que l'ordre du jour pourrait être modifié jusqu'au 15 mai 2017). Puisqu'un buffet sera servi, il serait important de vous inscrire [ici](#). Soyez des nôtres !

Q : Comment participer activement à l'Assemblée générale ?

R : En prenant connaissance à l'avance des documents qui seront disponibles progressivement [ici](#) avec un accès microsoft OneDrive ou [ici](#) avec un accès Google Drive.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS SPPECCQ

Une des priorités 2016-2017 de votre exécutif fut d'examiner les modes de communication entre nous et nos partenaires patronaux et syndicaux. Le chantier de travail a porté sur la forme, les moyens et les contenus. Nouvellement hébergés sur «@sppeccq.org», nous sommes maintenant autonomes pour l'envoi de courriel de masse. L'installation d'Office 365 facilite maintenant le partage électronique d'informations entre les personnes déléguées d'unités et nos partenaires. Ce premier numéro de l'infolettre vous donne un aperçu du virage effectué et nécessaire en communication. Suivez-nous également sur [Facebook](#) et découvrez notre [site web](#) (en construction) où vous trouverez progressivement tout ce que vous avez besoin de connaître sur votre syndicat et vos droits.

RAPPEL DES MODIFICATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE

Deux dates importantes à retenir. À compter du 1^{er} juillet 2019, l'âge d'admissibilité pour une prise de retraite sans pénalité passera de 60 à 61 ans. À compter du 1^{er} juillet 2020, la pénalité actuarielle d'une retraite anticipée passe de 4% (0,33% par mois) à 6% (0,5% par mois) par année d'anticipation. Par ailleurs, un nouveau critère d'admissibilité pour une prise de retraite sans



[Un bureau entièrement réaménagé](#)

Nous contacter

SPPECCQ-CSQ

Bureau administratif
2057 ave des Coopérants
C.P. 1414
Trois-Rivières, G9A 5L2
Tél. : 819.693.1442
Télé : 819.693.3790
syndicat@sppeccq.org
www.sppeccq.org

LE BUREAU EXÉCUTIF :

Jean Martineau
Président
819.693.1442
syndicat@sppeccq.org

André Généreux
Vice-président
Délégué, unité des Chênes
819.469.3689
andre.genereux@icloud.com

Gérald Garceau
Vice-président
Délégué, unité du Chemin-du-Roy
819.383.9831
cheminduroy@sppeccq.org

Hélène Dion
Vice-présidente
Déléguée, unité de L'Énergie
819.383.9802
energie@sppeccq.org

Geneviève Paquet
Vice-présidente
Déléguée, unité des Bois-Francis
819.352.3152
boisfrancis@sppeccq.org

Daniel Allard
Vice-président
Délégué, unité de la Riveraine
819.609.4473
riveraine@sppeccq.org

LE SECRÉTARIAT

Marjolaine Bernier
Secrétaire de gestion
819.693.1442

pénalité est en vigueur depuis la signature de la nouvelle convention collective, soit d'avoir 30 ans de service ou plus à l'âge de 60 ans (nouveau facteur 90). **Pour en savoir plus...**

NOUVELLES CSQ PRINTEMPS 2017

La dernière revue CSQ est maintenant disponible avec son dossier spécial sur la précarité de l'emploi. Prenez connaissance de tous les articles **ici**.

CONGÉ PARENTAL ET RÉGIME DE RETRAITE (RREGOP)

Saviez-vous que vous devez faire une demande de rachat au retour de votre congé parental afin de bénéficier de tous les avantages de votre régime de retraite. Il est important d'effectuer le rachat dès votre retour. En effet, dans les six premiers mois de votre retour, il vous coûtera seulement votre part de cotisation. Après ce délai, vous devrez payer, en plus de votre part, la part de l'employeur et les intérêts. Soyez vigilantes et vigilants ! La commission scolaire a tous les documents nécessaires pour cette opération de rachat. Assurez-vous d'envoyer **personnellement** votre demande par courrier recommandé. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec la personne déléguée de votre unité.

DES PERSONNES DÉLÉGUÉES À VOTRE SERVICE

La restructuration organisationnelle et financière effectuée en 2016-2017 nous permet d'assurer la pérennité d'une représentation syndicale à proximité de vous et d'une approche de relation de travail respectueuse de la culture propre à chaque unité (Commission scolaire).

La personne déléguée de l'unité est une professionnelle ou un professionnel à l'emploi de votre commission scolaire et qui a accepté une tâche syndicale que lui a confiée l'Assemblée d'unité. C'est la première personne à contacter et la plus apte à répondre à vos questions. Si elle n'a pas la réponse, elle a accès à toutes les ressources nécessaires pour la trouver et vous faire un retour dans les meilleurs délais. C'est également la personne qui a le mandat officiel de représentation des professionnelles et professionnels auprès de la partie patronale.

Dans le doute, n'hésitez jamais à faire appel à votre syndicat le plus rapidement possible. En rappel, vous trouvez à la gauche de ce texte les coordonnées des personnes déléguées, au cœur de vos relations de travail.

